

Conditions générales de vente

Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente ont force obligatoire dans la mesure où la confirmation de prix ou de commande de Bosshard-Farben AG le précise. Par la passation de commande, l'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les accepter. Toute condition contraire opposée par l'acheteur ou accords supplémentaires sont uniquement valables s'ils ont été acceptés par Bosshard sous forme écrite (y compris par e-mail).

Prix

Les prix spécifiés dans le tarif sont donnés à titre indicatif et s'entendent hors taxe sur les COV et hors TVA. La taxe sur les COV est mentionnée séparément dans le tarif et figure sous forme détaillée sur toutes les factures.

Livraisons

L'acheteur s'engage à enlever la marchandise à la date de livraison convenue, à moins que les parties n'aient convenu d'une livraison par Bosshard. Les conditions générales de livraison s'appliquent aux livraisons effectuées par Bosshard. Les livraisons partielles sont autorisées. Si l'acheteur n'enlève pas la marchandise à la date de livraison convenue, Bosshard sera en droit de facturer des frais de stockage ou de livrer la marchandise à l'acheteur conformément aux conditions générales de livraison. Dans ce cas, l'acheteur s'engage à prendre en charge les frais de livraison.

Conditions de paiement

Les factures sont payables à 30 jours nets date de facturation. Tout retard de paiement entraînera, après mise en demeure préalable, la facturation d'un intérêt moratoire de 5% à partir de la date d'échéance. Bosshard se réserve le droit de communiquer à un pool d'informations toute mauvaise expérience de paiement.

Retours de marchandises

Les retours de marchandises ne sont acceptés qu'après notification préalable. La marchandise retournée doit être dans un état irréprochable et dans son emballage d'origine. Les récipients entamés, les produits à durée de conservation limitée, les produits spéciaux et les teintures spéciales ainsi que les produits ne figurant plus dans l'assortiment et les différents éléments de produits à plusieurs composants ne peuvent pas être retournés.

La valeur de reprise est calculée sur la base de la valeur nette de la marchandise, après déduction de la moins-value et des rabais accordés. Les avoirs remis ne peuvent pas dépasser 80% de la valeur nette de la marchandise. Les éventuels frais de transport et de mise au rebut sont facturés.

Si le motif du retour est imputable à Bosshard-Farben AG, le montant initialement versé sera restitué dans sa totalité.

Garantie

Dans la mesure où la marchandise est transformée dans le délai indiqué, tel qu'il ressort de la description du produit, Bosshard garantit que celle-ci ne présente aucun défaut susceptible d'annuler ou de réduire considérablement son aptitude à l'utilisation prévue dans la description du produit. Toute extension de garantie est exclue. Est notamment exclue la garantie de défauts résultant de l'application et de dommages consécutifs intervenant éventuellement suite à cette application. Les défauts doivent faire l'objet d'une réclamation présentée immédiatement, au plus tard toutefois 5 jours après réception de la marchandise. En présence d'un défaut, l'acheteur a uniquement le droit d'échanger la marchandise. Tout droit à l'annulation de la vente ou à une réduction de prix est expressément exclu. Les actions en garantie pour les défauts de la marchandise sont prescrites deux ans après la date de livraison convenue.

Reprise des récipients

Tous les récipients sont à usage unique. Ils ne sont pas repris, sauf en cas de livraison en conteneurs.

Responsabilité

Toute responsabilité contractuelle ou non contractuelle pour négligence de moyenne ou faible importance est exclue.

Droit applicable et for

Le droit suisse s'applique. Le for compétent est celui du siège de Bosshard-Farben AG.

Conditions générales de livraison

Domaine d'application

Les présentes conditions générales de livraison ont force obligatoire dans la mesure où l'acheteur se fait livrer la marchandise par Bosshard ou par un transporteur mandaté par Bosshard. En commandant la marchandise à livrer, l'acheteur déclare avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales de livraison. Les conditions de teneur divergente de l'acheteur ou les accords supplémentaires sont valables uniquement si Bosshard les a acceptées par écrit (y compris par e-mail).

Frais de livraison par Bosshard

Participation aux frais de transport

Un supplément, actuellement de 11 centimes par kilo/litre/pièce, est facturé comme participation aux frais de transport (combustible, RPLP, supplément embouteillage, etc.) pour toute livraison. Sur la facture, ce montant est porté comme poste distinct. Ce montant de base peut être ajusté à tout moment.

Frais de transport

Pour autant que la valeur de la marchandise à livrer atteigne ou dépasse une valeur nette de CHF 500.00 hors TVA et que des moyens de transport habituels soient utilisés, seule la participation aux frais de transport est facturée. Dans tous les autres cas, les tarifs suivants s'appliquent:

Départ usine / point de vente

Zone 1	environs immédiats (jusqu'à 4 km env.)	pas de frais de transport supplémentaires
Zone 2	environs proches (jusqu'à 10 km env.)	CHF 30.00 par livraison
Zone 3	environs plus éloignés (plus de 10 km env.)	CHF 50.00 par livraison

Suppléments pour livraisons express / livraisons à terme / avis de livraison

Les services supplémentaires tels que les livraisons à terme ou les avis de livraison sont facturés indépendamment des frais de transport ou de la valeur nette de la marchandise.

Livraison jusqu'à 08h00	CHF 80.00
Livraison jusqu'à 10h00	CHF 50.00
Livraison jusqu'à 12h00	CHF 20.00
Livraison à une heure définie	CHF 50.00
Avis de livraison par téléphone par avis	CHF 5.00

Frais par envoi postal

Poids brut	PostPac Priority	Emballage	Swiss-Express Lune	Emballage
jusqu'à 2 kg (petits colis)	CHF 10.50	+ CHF 4.00	CHF 17.00	+ CHF 4.00
de 2 à 10 kg	CHF 13.50	+ CHF 6.00	CHF 23.00	+ CHF 6.00
de 10 à 30 kg	CHF 22.50	+ CHF 8.00	CHF 29.00	+ CHF 8.00

PostMail encombrant	Priority (le lendemain)	Lune (le lendemain jusqu'à 09h00)
de 10 à 30 kg bruts (un seul récipient par envoi sans emballage)	CHF 32.50 par pièce	CHF 38.00 par pièce

La loi sur la poste interdit l'envoi de marchandises dangereuses par voie postale.

Frais d'envoi avec Coursier Suisse

Les frais sont refacturés; ils s'élèvent alors généralement à plus de CHF 100.00 par envoi. L'emballage est facturé tout comme lors d'un envoi postal.

Frais d'envoi express

Lors d'un envoi express, les suppléments pour livraison express et les éventuels frais supplémentaires occasionnés (p. ex. différence avec PostPac Priority) sont facturés.

Export

Les frais de transport à l'étranger sont facturés selon un accord individuel.

Modifications de prix

Toute modification de prix demeure réservée.

Délais de livraison

Des livraisons au départ de l'usine de Rümlang ont lieu chaque jour. Les livraisons à partir des points de vente régionaux sont réalisées conformément au plan de livraison séparé communiqué sur place. Pour toutes les autres livraisons (voie postale, Coursier Suisse, etc.), la marchandise est remise à l'expédition en règle générale le jour auquel la marchandise pourrait être enlevée.

Adresses de livraison

L'adresse de livraison doit être indiquée correctement et avec précision par l'acheteur. Dans le cas contraire, Bosshard ne se porte pas garant en cas de perte ou d'autre dommage.

Réception de la marchandise et confirmation de réception

L'acheteur doit veiller à réceptionner la marchandise et confirmer la réception de la marchandise à l'adresse de livraison. La marchandise est également considérée comme livrée en l'absence d'une confirmation de réception si Bosshard a déchargé la livraison à l'adresse de livraison.

Responsabilité, risques et assurance transport

La livraison a lieu aux risques et aux frais de l'acheteur. L'assurance contre les dommages de toute nature incombe à l'acheteur.

Les dommages résultant d'un retard et autres dommages indirects dus à un retard de livraison sont indemnisés par Bosshard uniquement si la responsabilité en la matière a été convenue par écrit. Dans ce cas, le transporteur est tenu responsable jusqu'à concurrence du prix du transport convenu. La revendication d'autres dommages indirects, notamment le manque à gagner, la perte d'exploitation, etc., est expressément exclue.